

# **Caractéristiques et effets spécifiques de l'économie sociale**

## Caractéristiques et effets spécifiques de l'économie sociale

### Listes des documents de référence

Texte de présentation à saveur éditoriale.....	3
Introduction.....	3
Clarifier la notion de mesure d'impact social .....	4
Le mode d'action spécifique des entreprises d'économie sociale .....	5
L'évaluation de la vie coopérative .....	6
L'expérience de VISES et de SECOIA en Belgique .....	7
Les effets de l'économie sociale : produire des externalités positives, contribuer au commun	9
Des effets sur les communautés.....	10
Des effets sur le marché .....	11
Constituer un capital social et collectif.....	13
La contribution des coopératives selon l'IRECUS.....	13
Des effets sur les défis du 21 <sup>e</sup> siècle et la lutte aux inégalités.....	15
Dimensions transversales – synthèse .....	16
Qu'est-ce qu'on entend par effets spécifiques à l'ÉS ?.....	16
Effets liés à leurs modes de fonctionnement .....	16
Effets liés aux types de mission qu'elles se donnent.....	18
Ressources pertinentes : bibliographie commentée .....	19

*Dernière mise à jour : 27 novembre 2018*

# Texte de présentation à saveur éditoriale

## Introduction

Les entreprises d'économie sociale (EÉS) sont des coopératives, des mutuelles et des organisations à but non lucratif (OBNL) qui produisent et qui vendent des biens ou des services dans le but de répondre aux besoins de leurs membres ou de la collectivité. Ces entreprises collectives sont généralement issues d'une mobilisation du milieu et d'une volonté d'agir concrètement dans la communauté. Les entreprises collectives créent des emplois, investissent dans leurs infrastructures, innovent dans leurs façons de faire. Elles se doivent d'être rentables pour assurer leur pérennité et financer leur développement. Les surplus qu'elles génèrent sont réinvestis dans leur mission plutôt que versés à des propriétaires ou des actionnaires. De plus, leur gestion est collective, démocratique et indépendante du contrôle d'organismes publics ou privés externes ([Loi sur l'économie sociale, chapitre E-1.1.1, 2013](#)).<sup>1</sup>

Les entreprises d'économie sociale sont actives dans un grand nombre de secteurs, de l'agriculture aux services de garde, en passant par le secteur manufacturier et les services de santé et d'aide à domicile. Par leurs activités, ces entreprises peuvent contribuer à « l'intégration socioprofessionnelle, la création d'emplois, le maintien de services de proximité et la préservation de la vie culturelle locale<sup>2</sup> » (PAGES, p. 9). À ce titre, elles sont présentement soutenues par le gouvernement du Québec via le [Plan d'action gouvernemental en économie sociale 2015-2020](#).

Malgré cet appui unanime de tous les partis politiques québécois et d'une grande part de la population qui connaît ce modèle, **l'économie sociale semble continuer à souffrir d'un certain manque de reconnaissance de la part du public, voire d'un manque de sentiment d'appartenance de la part des organisations qui relèvent du mouvement. On soulève notamment des questions sur son apport spécifique, son « impact » pour la population et les milieux avec lesquels ces organisations interagissent.** Un article de la revue française le Mouvement associatif, paru récemment, résume avec éloquence cet enjeu, ce qui nous amène par le fait même à souligner que la situation dépasse les frontières de l'économie sociale au Québec :

*« Le monde associatif fait face aujourd'hui à un enjeu de taille : rendre compte de ce qu'il fait, tout en préservant ce qu'il est. »* (La vie associative, 2018, p. 7)

Depuis maintenant deux ans, le TIESS mène un projet sur le thème de l'évaluation et la mesure d'impact en économie sociale. Cette expérience nous permet de commencer à répondre à cette vaste question de l'impact de l'économie sociale, tout en rappelant que celle-ci ne porte pas uniquement sur ce que le secteur fait, mais également sur ce qu'il est.

---

<sup>1</sup> Les capsules vidéos suivantes résument ce qu'on entend par l'[économie sociale](#) et ses [retombées](#).

<sup>2</sup> Des exemples concrets de retombées de l'action d'entreprises d'économie sociale en collaboration avec des municipalités peuvent être consultés sur le [site Internet du TIESS](#).

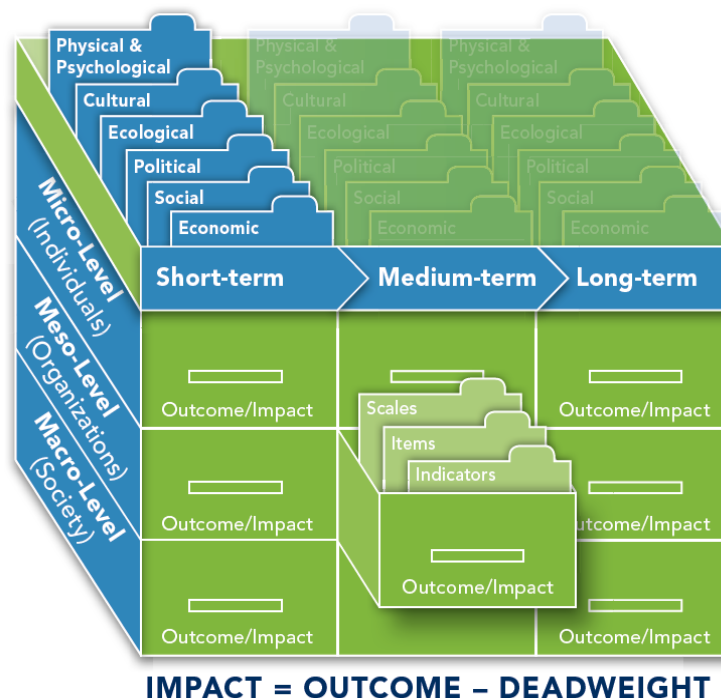
## Clarifier la notion de mesure d'impact social

La [section 1](#) de l'espace web sur la mesure d'impact en économie sociale (ÉS) développée par le TIESS nous informe que la mesure d'impact social désigne « **un ensemble de pratiques visant à décrire et à démontrer les changements causés par une activité** ». Ces pratiques étant relativement variées, on peut parler, plus précisément, d'évaluation des effets, c'est-à-dire « une démarche systématique permettant d'estimer les conséquences attribuables à une intervention ».

L'évaluation des effets produits par l'économie sociale peut être abordée sous plusieurs angles.

- L'impact d'une intervention peut être observé à travers plusieurs dimensions souvent étroitement interreliées : politique, économique, sociale, culturelle, environnementale, etc.
- L'impact peut être observé à différents moments après l'intervention : immédiatement à la fin de l'intervention, à court terme ou à long terme.
- L'impact peut aussi être observé à différents niveaux de l'intervention : changements chez l'individu directement concerné par l'action ou encore au niveau de l'organisation ou de la société dans son ensemble (qu'on pourrait sous-diviser en impact local, impact sur le territoire ou impact plus systémique).

L'*impact box* illustre ces trois niveaux d'analyse dans un même schéma.



Source : Simsa, R., Rauscher, O., Schober, C. et Moder, C. (2014). *Methodological Guideline for Impact Assessment*, p. 18.

L'unité analysée est également une variable essentielle. L'évaluation porte généralement sur une activité, une intervention ou un programme d'une organisation en particulier. Mais elle peut également concerner l'action de l'organisation dans son ensemble, d'un regroupement d'organisations dans un territoire ou un secteur d'activité donné et, ultimement, d'un mode d'entrepreneuriat en général, l'économie sociale. Plus l'unité d'analyse est grande, plus la réponse à la question « Quel est l'impact ? » est d'ordre général.

[L'espace web du TIESS](#) a été conçu pour aider les organisations de l'économie sociale à naviguer dans le monde de l'évaluation de leurs propres activités. [La sixième section](#) recense des exemples qui portent, pour la plupart, sur des organisations de l'économie sociale regroupées à travers un secteur et un mode d'action comparable : les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées, les CPE, les OBNL et les coopératives d'habitation, les associations en loisir, les télévisions communautaires, etc. **La personne soucieuse d'en apprendre davantage sur la contribution de l'économie sociale devrait donc prendre le temps de consulter les faits saillants et les résumés de ces études.**

Ce texte aborde un niveau de généralité encore plus élevé : l'impact de l'économie sociale au Québec en général. Avant de répondre à cette question, il faut cependant apporter une dernière précision : **ce qui distingue l'économie sociale, ce ne sont pas forcément ses effets, mais bien son mode d'action.** En effet, tout le monde produit des effets : les groupes communautaires, les gouvernements, les philanthropes, les citoyens, les entreprises qu'elles soient sociales, locales ou multinationales, etc. Ce que les entreprises d'ÉS ont en commun et qui les distingue d'autres entreprises n'est pas forcément lié à leurs effets, mais d'abord à un mode d'action spécifique.

## Le mode d'action spécifique des entreprises d'économie sociale

Les pratiques de l'économie sociale sont déjà évoquées dans l'introduction : finalité sociale, propriété collective et indépendante, démocratie en entreprise, viabilité économique, ancrage territorial, pérennité de l'action. Depuis 2013, ces caractéristiques sont ancrées dans la loi.<sup>3</sup>

À ces caractéristiques s'ajoutent des principes défendus par l'Alliance coopérative internationale (ACI)<sup>4</sup> :

1. adhésion volontaire et ouverte à tous ;
2. pouvoir démocratique exercé par les membres ;
3. participation économique des membres ;
4. autonomie et indépendance ;
5. éducation, formation et information ;
6. coopération entre les coopératives ;
7. engagement vers la communauté.

---

<sup>3</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/E-1.1.1>

<sup>4</sup> [https://www.entreprises.coop/images/documents/principes\\_aci\\_1995.pdf](https://www.entreprises.coop/images/documents/principes_aci_1995.pdf)

Aucune loi ni déclaration n'a déterminé la manière dont les entreprises d'économie sociale se comportent. L'économie sociale au Québec existe depuis plus d'un siècle déjà grâce à l'apport des coopératives et des mutuelles dans les milieux de la finance, de l'assurance et de l'agriculture. Ces pratiques, qui sont issues d'une longue tradition de développement économique communautaire, ont pour point commun la mise en place de solutions par les communautés pour les communautés. Ces documents viennent donc cristalliser ces pratiques et agir comme garde-fou pour s'assurer que cet esprit ne se perd pas.

Cela ne signifie pas que le simple statut d'entreprises d'économie sociale empêche toute dérive. Pour cette raison, il est utile de périodiquement évaluer les pratiques de ces organisations afin de s'assurer qu'elles appliquent effectivement les principes qu'elles se sont donnés.

## L'évaluation de la vie coopérative

Au Québec, dans le monde coopératif, il existe des précédents très intéressants et potentiellement oubliés en matière d'évaluation des pratiques coopératives. Ces principes sont résumés dans le livre *L'évaluation de la vie coopérative* (Perron, 2008).

L'auteur nous explique qu'il est possible et souhaitable de réaliser soi-même un bon bilan coopératif (mené dans une logique d'autoévaluation, ou même d'audit et de certification, lorsque des vérificateurs externes interviennent). Pour ce faire, il est recommandé d'évaluer l'application réelle des principes coopératifs en portant attention aux dimensions suivantes.

1. Adhésion volontaire et ouverte à tous :
  - a. accessibilité de la coopérative et de ses services ;
  - b. possibilité de quitter la coopérative ;
  - c. gestion du registre des membres.
2. Pouvoir démocratique exercé par les membres :
  - a. représentativité des élus ;
  - b. organisation et représentativité de l'assemblée générale ;
  - c. organisation, fonctionnement et pouvoir des autres instances ;
  - d. protection et promotion des droits démocratiques (application de la régie interne).
3. Participation économique des membres :
  - a. capitalisation ;
  - b. financement du développement ;
  - c. transactions avec les membres ;
  - d. rentabilité d'usage.
4. Autonomie et indépendance :
  - a. autonomie financière de la coopérative ;
  - b. autonomie des décisions stratégiques.
5. Éducation, formation et information :
  - a. éducation coopérative, formation et information aux dirigeants, aux employés et aux membres ;
  - b. promotion de la formule auprès des jeunes en particulier et dans le milieu en général.

6. Coopération entre les coopératives :
  - a. coopération sectorielle ;
  - b. coopération intersectorielle.
7. Engagement vers la communauté :
  - a. engagement dans le développement socioéconomique.

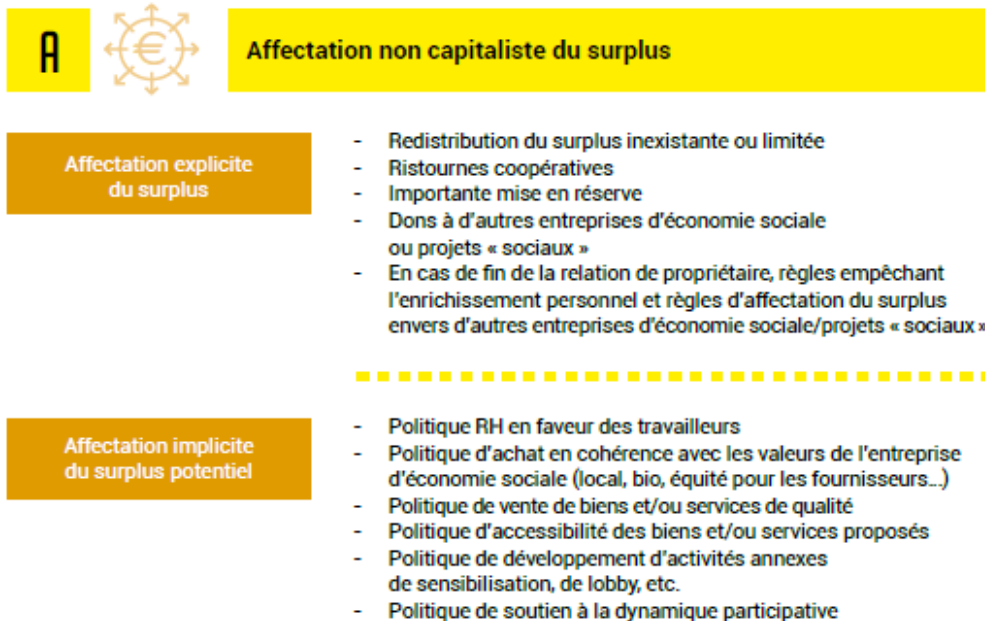
(Perron, 2008, p. 27-35)

Cette pratique, liée à la notion de bilan et d'audit social, est utile dans la mesure où l'on reconnaît que les principes coopératifs sont une manière de travailler qui nous apparaît désirable et qu'il est important de déployer des stratégies pour s'assurer que nos processus sont conformes à nos aspirations. Pour aller plus loin, il est également utile de s'inspirer de ce qui a été fait ailleurs.

## L'expérience de VISES et de SECOIA en Belgique

En 2014, le gouvernement wallon a commandé une étude – baptisée SECOIA (Social ECONOMY Impact Assessment) – avec un double objectif : d'abord, recenser les pratiques de gestion spécifiquement mises en œuvre par les entreprises d'économie sociale et analyser les impacts de ces pratiques ; ensuite, envisager les manières dont ces pratiques pourraient et devraient être reconnues et évaluées. Voici un récapitulatif des résultats :

**Les pratiques spécifiques aux entreprises d'économie sociale ont ainsi pu être identifiées autour de trois grandes familles, chacune déclinée en deux catégories.**



## B



### Démocratie économique

#### Attribution de la qualité de membres

- Qualité de membres non exclusivement liée à l'apport en capital
- Dans les entreprises d'économie sociale à finalité d'intérêt mutuel, tendance à attribuer la qualité de membres aux destinataires du surplus
- Dans les entreprises d'économie sociale à finalité d'intérêt général, tendance à attribuer la qualité de membres à différentes personnes physiques ou morales qui adhèrent au projet à des degrés divers

#### Mode de gestion démocratique et pouvoir vital

- Limitation du pouvoir vital pouvant aller jusqu'au principe « une personne – une voix »
- Concrétisation du mode de gestion démocratique dans les entreprises d'économie sociale par différents processus
- Transparence
- Diversité de parties prenantes impliquées dans les prises de décision
- Participation des travailleurs aux prises de décision
- Mise en capacité des parties prenantes à participer aux organes officiels de prises de décision
- Participation des parties prenantes (y compris des travailleurs) à l'œuvre ailleurs que dans les organes officiels de prise de décision

## C



### Mixité des ressources

#### Capacité à attirer des ressources non marchandes

- Capacité à mobiliser des aides publiques
- Recours à la philanthropie
- Acceptation du consommateur de payer davantage le bien et/ou service proposé
- Financement participatif
- Mutualisation entre entreprises d'économie sociale de certains besoins et/ou réponses à ces besoins

#### Capacité à mobiliser des ressources implicites

- Renoncement des bénévoles à une rémunération
- Renoncement des travailleurs à une rémunération potentiellement plus élevée
- Renoncement des financeurs à une éventuelle plus-value monétaire
- Renoncement des entreprises d'économie sociale partenaires à prendre une marge sur les produits vendus





Les effets générés par les pratiques des entreprises d'économie sociale peuvent, quant à eux, être synthétisés comme suit <sup>[61]</sup> :

- **Confiance et transparence** : confiance des parties prenantes ; transparence des décisions ; garanties quant à la poursuite de la finalité sociétale
- **Cohérence des choix posés**
- **Citoyenneté** : développement de la citoyenneté ; mobilisation des opinions, de la sagesse et parfois du travail créatif des citoyens ; renforcement de la démocratie de nos sociétés et démocratisation de l'économie ; projet de société solidaire
- **Biens et services proposés** : regard nuancé sur les activités développées par l'entreprise ; qualité des biens/services proposés ; adéquation entre les attentes, les besoins et le bien/service proposé
- **Cohésion sociale et équité**
- **Respect de l'environnement**
- **Fiabilité et durabilité** : stabilité des capitaux ; réduction des dépendances vis-à-vis des banques ; garanties quant à la fiabilité de l'entreprise
- **Motivation et implication des parties prenantes** : représentation des intérêts des différentes parties prenantes ; loyauté, fidélité ; motivation, implication ; adhésion aux décisions ; appropriation du projet par les parties prenantes qui agissent comme des ambassadeurs et mobilisent leur capacité de persuasion ; développement des compétences individuelles et de l'expertise des parties prenantes ; confiance en soi des parties prenantes renforcée ; travailleurs dont les objectifs et les valeurs sont alignés avec la mission de l'organisation
- **Reterritorialisation de l'économie** : ancrage local renforcé et nature plurielle de cet ancrage local ; phénomènes de spéculation ou de délocalisation des entreprises évités
- **Innovation sociale**
- **Co-construction des politiques publiques**
- **Economies pour le budget de l'Etat**

Le projet de recherche-action VISES (Valorisation de l'impact social des entreprises sociales), qui fait suite à ce projet de recherche, consiste à coconstruire une évaluation de l'impact social qui convient et prend en compte les spécificités de l'économie sociale, à savoir ses pratiques plutôt que seulement ses résultats. Parlons tout de même de certains de ces effets.

## Les effets de l'économie sociale : produire des externalités positives, contribuer au commun

Un angle mort de la mesure d'impact est qu'il encourage à schématiser chaque intervention en fonction de résultats attendus précis et mesurables. Or, en raison du mode d'intervention et de gouvernance décrit plus haut, les entreprises d'économie sociale participent à la production d'une foule d'effets qui ne relèvent pas directement des objectifs visés définis de manière étroite, mais qui sont tout de même bénéfiques pour la société en général.

Cet engagement de l'ensemble des entreprises d'économie sociale au-delà d'une mission définie étroitement pourrait être qualifié en termes économiques de production **d'externalités positives**. « L'externalité se définit comme les conséquences ou effets qu'une activité a sur des tiers non directement concernés par cette activité, sans que ces effets donnent lieu à un paiement ou à une transaction. » (Bouchard et al., 2017, p. 17)

Produire des externalités positives, c'est produire de la valeur pour la société plutôt que d'accaparer cette dernière. C'est contribuer au commun.

## Des effets sur les communautés

Des exemples pour les communautés dans lesquelles les entreprises d'économie sociale sont actives.

- **Participer à l'inclusion et à la participation démocratique de citoyens** dans le développement de quartier. L'entreprise développe une relation de confiance, de loyauté et de fidélité avec ses parties prenantes. Cela permet de développer leurs compétences, leurs expertises et leur sentiment de pouvoir d'agir, notamment sur l'économie. Les entreprises d'ÉS ouvertes sur leurs communautés vont également agir de manière transparente, prendre des décisions orientées sur le bien commun et mobiliser les idées et l'expertise de leurs parties prenantes.
- Les trois derniers **principes de la [déclaration sur l'identité coopérative internationale](#)** amènent toutes les coopératives à aller au-delà de l'intérêt immédiat de leurs membres en participant à 5) l'éducation, la formation et la diffusion de l'information sur les valeurs et les principes coopératifs, 6) la coopération entre les coopératives afin de renforcer le mouvement partout dans le monde et 7) l'engagement dans la communauté et pour le développement durable.
- Elles contribuent au bien commun par la **production de biens et de services collectifs**. « Les biens et services collectifs sont ceux que l'on souhaite rendre accessibles à tous notamment parce leur usage procure à l'ensemble de la collectivité des avantages bien supérieurs à leur coût. Ces biens ou services peuvent être source d'externalités positives à leur consommation ou à leur production. » (Bouchard et al., 2017, p. ix).

**Tableau 3 : Exemples de biens et services collectifs produits par les entreprises financées par le RISQ**

<p>Santé et services sociaux</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aide aux personnes âgées ou en perte d'autonomie vivant à leur domicile</li> <li>- Services aux personnes souffrant de handicaps</li> <li>- Activités visant à prévenir l'itinérance</li> </ul>	<p>Hébergement avec services spécialisés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Hébergement et thérapie pour personnes ayant des problèmes liés à la dépendance (toxicomanie, sexe, jeu compulsif)</li> <li>- Gestion de logements sociaux communautaires</li> </ul>
<p>Enfance, jeunesse</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Centres de la petite enfance</li> <li>- Services à la périnatalité, formation pour habiletés parentales ou communication enfant-adulte</li> <li>- Services aux jeunes traversant diverses difficultés familiales, sociales ou scolaires</li> </ul>	<p>Environnement, territoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Récupération ou recyclage</li> <li>- Protection et conservation d'espaces naturels</li> <li>- Activités visant à redynamiser l'activité touristique locale</li> </ul>

\* pour une liste plus complète, voir l'annexe D

## Des effets sur le marché

Les entreprises d'ÉS ne produisent pas seulement des externalités positives, elles participent à combler des **failles de marchés** (*market failures*). Voici des exemples, tirés des travaux sur l'impact du RISQ, pour les marchés sur lesquels les entreprises d'économie sociale sont actives.

- L'entreprise d'économie sociale agit comme **contre-pouvoir de marché**. Elle stabilise les prix pour les producteurs. Elle empêche la formation de monopoles privés. (Bouchard et al., 2017, p. 19-20).

**Tableau 5 : Exemples de contre-pouvoirs de marché organisés par les entreprises financées par le RISQ**

<p>Organisation du marché pour des producteurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coopérative de producteurs pour transport de bois de coupe</li> <li>- coopérative de promotion d'auteurs-compositeurs</li> <li>- espaces de travail partagé pour travailleurs autonomes</li> <li>- incubation de nouvelles entreprises</li> </ul>	<p>Organisation du marché des travailleurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- reprises d'entreprises par des coopératives de travailleurs</li> <li>- coopératives regroupant des travailleurs anciennement informels</li> <li>- organisme de placement et de formation des travailleurs de l'événement et de la scène</li> </ul>
<p>Organisation du marché des consommateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coopératives funéraires</li> <li>- coopératives en milieu scolaire</li> <li>- librairie coopérative</li> <li>- coopératives de câblodistribution</li> <li>- coopératives d'alimentation</li> <li>- entreprise sans but lucratif d'achat ou de vente de jouets d'occasion</li> <li>- garages coopératifs</li> <li>- cliniques juridiques</li> </ul>	<p>Organisation du marché par des parties prenantes mixtes</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- coopérative de solidarité</li> <li>- espace collaboratif et de partage d'outils pour bricolage, projets et petites réparations</li> <li>- sécurité alimentaire sur un territoire donné</li> <li>- service internet en région</li> <li>- commerce de proximité (épicerie, station service, bureau de poste)</li> </ul>

\* pour une liste plus complète, voir l'annexe D

- Si les entreprises d'ÉS ont tendance à créer des liens de coopération entre elles, elles permettent également **de générer une plus grande concurrence** sur des marchés où elles sont en compétition avec d'autres entreprises classiques. Les effets de la concurrence pour les consommateurs sont généralement réputés positifs : meilleurs prix, mais aussi meilleure qualité.
- **Les entreprises d'ÉS opèrent parfois dans des marchés qui ont été abandonnés par le secteur privé**, cas typique des services de proximité (dépanneur, épicerie, station-service). Par l'hybridation des ressources (temps bénévole, financement solidaire de la communauté en plus d'activités traditionnelles de marché et de vente de biens), elles prennent le relais lorsque le privé s'en va. Devant un taux d'échec quand même élevé, certains pensent que ces entreprises d'ÉS sont mal gérées, mais au contraire, ce qui devrait nous surprendre, c'est qu'autant de projets réussissent dans des conditions jugées impossibles par un Couche-Tard ou autre !
- Elles contribuent à **stabiliser les marchés**, car elles sont moins sensibles aux cycles économiques. C'est particulièrement utile lors de crises économiques, comme en 2008.
- Elles participent à **constituer et à accumuler un patrimoine collectif**, exemple des coops d'habitation et de la SHAPEM, qui était une petite organisation mise sur pied pour répondre à des enjeux locaux et qui, aujourd'hui, est un parc immobilier valant des millions.
- **Correction d'asymétries d'information** : « Les biens ou services de confiance sont ceux dont les caractéristiques sont difficilement vérifiables même après la consommation. On parle d'asymétrie d'information lors d'un échange quand certains des participants disposent d'informations pertinentes que d'autres n'ont pas. Les asymétries d'information peuvent ainsi engendrer un déséquilibre entre le producteur et le consommateur ou entre le vendeur et l'acheteur. Ces biens ou services nécessitent un intermédiaire de confiance afin de garantir au consommateur la qualité annoncée du produit ou du service. Les entreprises d'économie sociale sont plus à même d'offrir cette intermédiation en favorisant la confiance vis-à-vis des consommateurs ou des acheteurs, entre autres parce qu'elles n'ont pas pour premier objectif de générer des profits pour en distribuer les dividendes à des actionnaires ». (Bouchard et al., 2017, p. 18). Exemples :
  - produits agrobiologiques – production ou vente de produits issus de l'agriculture agrobiologique ;
  - commerce équitable – commercialisation de produits issus du commerce équitable ;
  - services environnementaux – gestion de crédits carbone. Les biens expérientiels sont un autre cas où un intermédiaire de confiance vient combler un échec de marché.

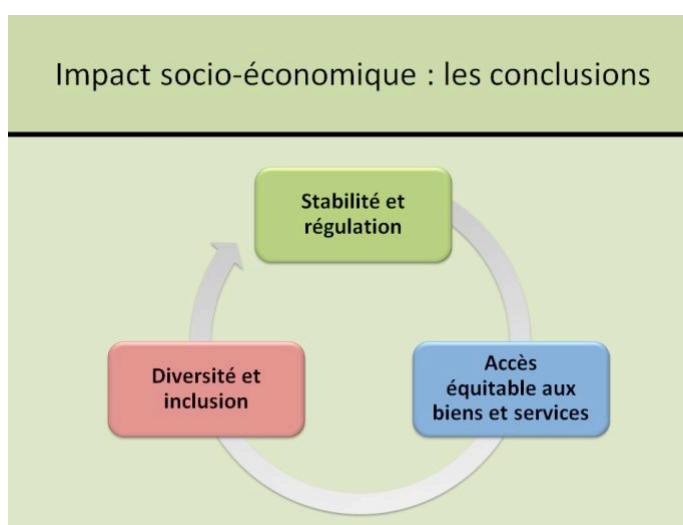
## Constituer un capital social et collectif

En Nouvelle-Zélande, le rapport rédigé par Neilsen et al (2015) intitulé [\*OUTCOMES PLUS: The added value provided by community social services\*](#) a déterminé 8 traits qui caractérisent le « capital » spécifique produit par les organisations du secteur à but non lucratif. De notre point de vue, les points identifiés, notamment inspirés par les traditions du peuple maori, sont plus proches du secteur communautaire que de l'économie sociale, mais il peut tout de même être utile de s'en inspirer.

<b>1. « Kaupapa » et mission</b>	Les valeurs, la philosophie et l'éthos que porte l'organisation.
<b>2. Accessibilité organisationnelle</b>	Les services ou les attributs de l'organisation qui font la promotion de l'accès à l'organisation, à ses services et au développement personnel.
<b>3. Ancrage dans la communauté</b>	L'histoire, la visibilité et le savoir liés au territoire et à la communauté locale.
<b>4. Savoir institutionnel et communautaire</b>	Les connaissances de l'organisation concernant les processus gouvernements locaux et nationaux.
<b>5. Réseautage et collaboration</b>	Les liens de l'organisation avec la communauté, les entreprises et l'administration au niveau local.
<b>6. Gestion du temps</b>	La flexibilité des organisations dans la mobilisation de ressources et la réponse aux besoins.
<b>7. Innovation (sociale)</b>	La capacité de l'organisation à répondre de manière innovante aux besoins de la communauté.
<b>8. Manaakitanga</b>	Le processus et les qualités de l'organisation qui font la promotion du respect, de la générosité, de l'hospitalité, de la gentillesse, de l'empathie et du soutien des autres.

## La contribution des coopératives selon l'IRECUS

En 2012, L'IRECUS (Lafleur et Merrien, 2012) a publié une étude portant sur l'impact socioéconomique des coopératives et mutuelles. Les résultats, générés à partir d'entrevues, de revue de littérature et d'analyse des rapports annuels des 300 plus grandes coopératives dans le monde, identifient, eux aussi, des grandes dimensions transversales proches du jargon d'une analyse institutionnelle de l'économie. Ces dimensions et indicateurs correspondants sont résumés dans les tableaux à la page suivante.





## Stabilisation et régulation économique, sociale et politique

- 1 Nombre de membres et d'employés
- 2 Taux de survie des coopératives
- 3 Réserve
- 4 Réactions face aux crises
- 5 Effet sur le marché
- 6 Employeurs exemplaires



## Maintien d'un accès équitable aux biens et services

- 1 Secteurs d'activités liées aux besoins fondamentaux
- 2 Offre de services unique, adaptée et étendue
- 3 Intercoopération
- 4 Retour à la communauté
- 5 Revenus



## Protection et développement de la diversité et inclusion économique, sociale et politique

- 1 Force démocratique
- 2 Éducation citoyenne
- 3 Maintien et développement identité culturelle
- 4 Économie plurielle et innovation

## Des effets sur les défis du 21<sup>e</sup> siècle et la lutte aux inégalités

Pour une grande partie de la jeunesse, notre époque, le 21<sup>e</sup> siècle, est vécue comme une période de crise. Nos sociétés font face à des défis énormes qui menacent l'existence même de l'humanité. On n'aura jamais l'accord de tout le monde sur la nature exacte de ces défis. Par exemple Gérard Fillion en nomme 5 : <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1060638/defis-economiques-gerald-fillion-peter-simons>

Clairement, les plus importants et ceux sur lesquels le plus de gens s'accordent sont **la montée des inégalités sociales** et la **crise climatique**. C'est la raison pour laquelle plusieurs acteurs au Québec appellent à une [transition sociale et écologique](#). Par son mode d'action, l'économie sociale est en position de contribuer à résoudre ces défis.

Le secteur a peut-être un certain travail à faire au niveau environnemental, car il ne peut agir qu'indirectement sur des comportements dont il n'est pas responsable (par exemple, la pollution des grandes entreprises multinationales et l'incapacité des états à s'entendre pour les contrôler).

Toutefois, au plan de la lutte aux inégalités, l'économie sociale est franchement bien positionnée. Car le projet de l'ÉS, ce n'est pas uniquement de **réparer** les dégâts du capitalisme. C'est de **transformer** l'économie en y ramenant la démocratie et la capacité d'autodétermination des travailleurs et des communautés. Prenons l'expérience du Conseil québécois du loisir (CQL). Son ambition : garantir, par son action, l'**accessibilité** au loisir pour tous les Québécois et Québécoises.

« L'accessibilité renvoie à l'égalité des chances, à la notion du droit défini comme la faculté d'accomplir ou non quelque chose ou de l'exiger d'autrui, en vertu de règles reconnues. Elle se mesure par le maillon le plus faible ; elle est qualifiée d'universelle lorsqu'il est possible pour n'importe quelle personne d'accéder, de pratiquer, d'échanger de façon équivalente, mais, dans les faits, elle exige souvent des mesures spécifiques pour répondre aux besoins et aux attentes d'une partie de la population » (CQL, 2007, *Guide sur l'accessibilité*, p. 1).

Il s'agit là d'un projet d'égalité radicale rarement reconnu comme tel. La piste de la contribution de l'ÉS aux inégalités a également été brièvement explorée à partir du cas des coopératives funéraires au Québec. [Voir le résumé de l'article ici](#). Il reste cependant encore du chemin à faire pour bien préciser la contribution de l'ÉS à cet enjeu.

## Dimensions transversales – synthèse

### Qu'est-ce qu'on entend par effets spécifiques à l'ÉS?

- Les effets sur les individus, les organisations, les collectivités et la société en général,
- que les entreprises d'économie sociale génèrent,
- à court, moyen et long terme,
- en raison de leurs modes de fonctionnement propres
- et du type de mission qu'elles se donnent.

Donc, on aurait **des effets liés à leurs modes de fonctionnement** (soit les processus démocratiques, les surplus réinvestis dans la mission ou dans la communauté, la diversité des ressources qu'elles mobilisent, le fait qu'elles sont ancrées dans une communauté, leur mode de propriété collective inaliénable, leurs pratiques entrepreneuriales éthiques ou responsables, avec un accent sur les besoins réels).

On aurait également **des effets liés aux types de mission qu'elles se donnent** (donner accès à des biens ou à des services, favoriser l'inclusion de groupes marginalisés, offrir une autre option que celle des marchés publics et privés qui correspond davantage à une autre vision ou d'autres valeurs, mutualiser des ressources, reprendre du pouvoir sur le développement, etc.).

### Effets liés à leurs modes de fonctionnement

Modes de fonctionnement	Effets
Processus démocratiques	Confiance, loyauté, fidélité et mobilisation des parties prenantes Transparence Décisions éclairées, orientées sur les intérêts communs Développement de compétences et d'expertises en lien avec la gestion démocratique Développement de la citoyenneté et du pouvoir d'agir, notamment sur l'économie Mobilisation des idées, des expertises, de la sagesse, de la créativité des parties prenantes Développement de solidarités (entendre l'autre, volonté d'agir pour le bien commun)



<p>Surplus réinvestis en amont ou en aval (dans la mission, pratiques, réserve)</p>	<p>Qualité des biens et des services proposés Pratiques entrepreneuriales plus éthiques Fiabilité Confiance de la clientèle, des usagers Économies pour le budget de l'État</p>
<p>Diversité des ressources mobilisées : ressources de marché (vente de biens et de services), de redistribution (programmes et subventions publiques) et de réciprocité (don, bénévolat, philanthropie)</p>	<p>Offre de biens et de services non rentables dans le modèle classique Stabilité des capitaux Meilleure résistance face aux crises</p>
<p>Ancrage dans la communauté</p>	<p>Pérennité des projets, du développement Diminution des phénomènes de spéculation et de délocalisation des entreprises Maintien et développement de l'identité culturelle Respect de l'environnement Meilleure résistance face aux crises</p>
<p>Propriété collective inaliénable</p>	<p>Pérennité des projets Confiance des parties prenantes Constituer et accumuler un patrimoine collectif Effet de stabilisation des marchés</p>
<p>Pratiques entrepreneuriales éthiques</p>	<p>Correction d'asymétries d'information Pratiques de gestion des RH respectueuses, avantageuses Achat local Coopération avec d'autres EÉS, synergies, mutualisation Respect de l'environnement Plus-value pour la communauté (car implication dans la communauté)</p>

## Effets liés aux types de mission qu'elles se donnent

<b>Types de mission</b>	<b>Effets</b>
Donner accès à des biens et des services	Réduction des inégalités Accès équitable aux biens et aux services Développement des solidarités Rétention de la population Effet levier pour le dynamisme des communautés
Favoriser l'inclusion	Réduction des inégalités Cohésion sociale Développement de la citoyenneté Développement de la confiance en soi Développement des compétences
Offrir une autre option que celle des marchés publics et privés	Offre de services adaptés aux besoins, à des valeurs Générer une plus grande concurrence, offrir des choix Prévention de monopoles privés
Mutualiser des ressources, des besoins	Offre un accès à des équipements, des biens et des services autrement inaccessibles Stabilisation des prix

## Ressources pertinentes – bibliographie commentée

- CRES Languedoc-Roussillon. (2009). *Guide d'auto-évaluation de l'utilité sociale à l'intention des acteurs de l'économie sociale et solidaire* (p. 55-71).

La cinquième section de ce guide d'autoévaluation de l'utilité sociale concerne les effets générés des pratiques spécifiques de l'économie sociale, à savoir la gestion démocratique, la double qualité, la liberté d'adhésion et la « lucrativité limitée ». Même si le document ne permet pas de vérifier ces effets empiriquement, il est très utile pour réfléchir et communiquer la valeur ajoutée de certaines pratiques au cœur de l'économie sociale.

- Moreau, C. et Mortier, Q. (2017). *L'économie sociale en pratiques* (n° WP1 & WP2). Projet SECOIA : pratiques spécifiques aux entreprises d'économie sociale et analyse des impacts générés.

Rapport du projet de recherche belge Social Economy Impact Assessment (SECOIA) mené en 2016-2017. Il devait porter à la fois sur les pratiques et les effets de l'économie sociale. On constate que le rapport concerne surtout les pratiques, car ce sont elles qui unissent et distinguent l'économie sociale. Voir le récapitulatif aux pages 38 à 40.

- Bouchard, M. J., Leduc Berryman, L., Léonard, M., Matuszewski, J., Rousselière, D. et Tello Rozas, S. (2017). *Analyse du rôle du réseau d'investissement social du Québec (RISQ) dans l'écosystème d'économie sociale et estimation des retombées économiques et fiscales de ses investissements – 1998-2014*. Montréal : Université du Québec à Montréal / E&B Data.

L'étude sur les effets du RISQ mobilise une compréhension fine des modes d'action spécifiques des entreprises d'économie sociale financées par le RISQ ainsi que plusieurs concepts peu utilisés ailleurs dans la littérature sur la mesure d'impact. Ceux-ci sont expliqués et mesurés dans la section 4 du rapport. Il s'agit de la production de biens et de services collectifs ou de confiance, de contre-pouvoirs de marché, de services dans des zones (MRC) fragiles, d'autres échecs de marché et de nouvelles créations d'occasions commerciales.

- Lafleur, M. et Merrien, A.-M. (2012). *Quand le passé inspire le futur : contribution des coopératives et des mutuelles à un monde meilleur*. Sherbrooke : Institut de recherche et d'éducation pour les coopératives et les mutuelles de l'université de Sherbrooke (IRECUS).

Étude publiée par l'IRECUS en 2012. Son haut niveau d'abstraction (contribution de l'ensemble des coopératives dans une approche qui ressemble à l'idée de dimensions transversales) a peut-être laissé sur leur faim plusieurs lecteurs (entreprises ou gouvernements). Les tableaux reproduits dans ce document sont tirés des pages 11 à 17 du rapport.

- Perron, G. (2008). *L'évaluation de la vie coopérative*. Anjou (Québec) : Éditions Saint-Martin.

Ce livre, publié en 2008, présente la démarche menée par Gérard Perron et la CDR Québec-Appalaches à la fin des années 1990 et au début des années 2000 concernant la conception d'un outil d'évaluation du niveau d'adhésion aux principes coopératifs. Ce bilan social peut devenir audit, lorsqu'une personne externe est impliquée, voir certification. Des démarches pour que cet exercice soit certifié comme une norme ISO avaient d'ailleurs été entamées, mais n'ont jamais abouti.

- Pour davantage d'inspiration sur les indicateurs en lien avec les pratiques de l'économie sociale, on peut aller voir [cette compilation](#) mise en ligne dans la section 5 de l'espace web. Pour des exemples de ce que l'on sait déjà sur l'impact de certains secteurs, [voir la section 6.](#)